

COMMUNE DE STEENE

Nb des Membres

En exercice Présents

15 9

Date de

Convocation Affichage

12/12/2025 12/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STEENE**

L'an **deux mille vingt-cinq, le dix – huit décembre à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Emeline OBERT, Jean – Marie ROMMELAERE, Jean – François REBIER

Procuration : Samuel DEGEZELLE donne pouvoir à Benjamin DENOYELLE, Estelle ACHTE donne pouvoir à J.M. ROMMELAERE, Marianne DRIEUX donne pouvoir à Emeline OBERT, Jean-François LAMS donne pouvoir à Maryse DEVROE

Excusé : Mme Marie – Andrée MAHIEUX

Absent : MM Tanguy HERREMAN

Secrétaire de Séance : Maryse DEVROE

DELIBERATION AUTORISANT L'OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose :

Le budget primitif de la commune se fera au 1^{er} trimestre 2026. Pour ne pas pénaliser les investissements de la collectivité en début d'année, il est proposé une ouverture anticipée des crédits en section d'investissement à hauteur de 25% de ces crédits ouverts au titre de l'exercice 2026.

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement dans l'attente du vote du budget primitif 2026 qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir les dépenses d'investissement de la commune :

Chapitre - article	Budget 2025	Ouverture par anticipation proposée en 2026 (25%)
Chapitre 21 – art. 2131 : bâtiments publics	483 528.30€	120 882.07€
Chapitre 21 – art. 2135 : installations générales, agencement, aménagements des constructions	137 780.00€	34 445.00€
Chapitre 21 – art. 21611 : biens historiques et culturels immobiliers	14 418.00€	3 604.50€
Chapitre 21 – art. 2181 : autres immobilisations corporelles	25 140.00€	6 285.00€
TOTAL	660 866.30€	165 216.57€

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R_{ID:059-215905795-20251218-2025_0332-L} des collectivités Territoriales relatifs aux modalités de fonctionnement du Conseil Municipal ;

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le vote du budget primitif 2026 au 1^{er} trimestre 2026 et le besoin de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'ouverture anticipée des crédits d'investissement au titre du budget 2026, selon la ventilation reprise ci – dessous.

Chapitre - article	Budget 2025	Ouverture par anticipation proposée en 2026 (25%)
Chapitre 21 – art. 2131 : bâtiments publics	483 528.30€	120 882.07€
Chapitre 21 – art. 2135 : installations générales, agencement, aménagements des constructions	137 780.00€	34 445.00€
Chapitre 21 – art. 21611 : biens historiques et culturels immobiliers	14 418.00€	3 604.50€
Chapitre 21 – art. 2181 : autres immobilisations corporelles	25 140.00€	6 285.00€
TOTAL	660 866.30€	165 216.57€

Nombre de suffrages exprimés :
Votes pour : 13
Votes contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans usdits. Ont signé au registre les membres présents et représentés.
Pour extrait certifié conforme par Monsieur le Maire.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le 19/12/2025

et publication,

le 19/12/2025

ou notification

du